

Conseil de ville de Delémont
Groupe PS

29 avril 2013

Interpellation Le CREA version 2.0 ... Et après ? ...

Après la signature, le 12 avril dernier, d'un contrat de partenariat réunissant canton du Jura, Ville de Delémont, la COOP et l'entreprise HRS visant à étudier les possibilités de réaliser un projet immobilier intégrant culture habitat et commerce sur le site du Ticle, le Groupe socialiste juge essentiel que le Conseil de Ville soit tenu informé de la suite des opérations et des modalités selon lesquelles ce nouveau projet sera mené tout comme celles qui verront l'indispensable consultation du législatif communal, voire de la population delémontaine.

Si l'on peut comprendre la nécessité de redéfinir ce projet après la décision des autorités bernoises d'y renoncer, il n'en demeure pas moins que - dans sa configuration actuelle - il s'éloigne considérablement de celle qui a été soumise au Conseil de ville comme à la population lors de plusieurs décisions successives. Sans remettre en cause l'impérieuse nécessité de sa réalisation, force est ainsi de constater que l'on est ainsi passé d'une structure socio-culturelle à une entité culturo-commerciale. Pour le PS, ce tour de passe-passe n'est pas sans poser nombre de questions relatives tant aux missions confiées à cette future institution qu'à son financement, de même qu'à son impact sur l'aménagement du centre-ville. Raison pour laquelle le Groupe socialiste adresse les questions suivantes au Conseil communal:

- Sur quelles bases légales le Conseil communal s'est-il reposé pour négocier - avec d'autres partenaires - la redéfinition du projet présenté dans plusieurs messages au Conseil de ville ainsi qu'à la population comme « l'implantation d'un pôle socioculturel et administratif à vocations régionale et cantonale » ?
- Qui disposera du dernier mot s'agissant de l'intégration de la nouvelle structure au plan d'aménagement local, respectivement du concours d'architecture devant normalement précéder une réalisation de cette importance ? S'agissant de son budget d'exploitation, qui décidera, qui paiera ? Et combien ? ...
- Quelles retombées peuvent en attendre les entreprises locales et régionales, qu'il s'agisse de l'attribution de mandats ou de la protection contre le dumping salarial ?
- Quel est le destin - à terme - de la villa Vermeille dans ce projet ?
- De quelles garanties disposent notamment le CCRD et les sociétés locales (par ex. de théâtre amateur) s'agissant de leur accession aux infrastructures qui seront proposées ?
- Si la COOP s'installe au Ticle, cela signifie indubitablement qu'elle abandonnera le Pré-Guillaume. Dès lors, une réflexion est-elle menée quant à l'affectation future de ce complexe essentiel à la transition Gare-Vieille ville et - si oui - laquelle ?
- Après l'abandon du projet de centralisation d'institution socioculturelles communales et notamment des crèches dans le futur bâtiment, ne serait-il pas judicieux de remettre en question l'utilisation du bâtiment et du terrain des Abattoirs pour un musée dont la pérennité est - à ce jour - loin d'être assurée ?

Pour le Groupe PS
Jean-Yves Gentil

Claudio
Rebeaud
Mani
7.11.13
Ant